YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : NDA/PG/ET

Arrêté n° 99/14
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules aux carrefours des rues Charles de Gaulle / Marc Sangnier, Cambrelang / Charles de Gaulle, Eglise / Charles de Gaulle et rue Charles de Gaulle (partie comprise entre les numéros 30 et 44 de cette voie)

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du Code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY,

CONSIDERANT les travaux d'assainissement, et plus précisément, la pose d'une canalisation d'eaux pluviales 0600 qui sera effectuée par la S.R.T. (Société Régionale de Travaux) 2 chemin de la Saussaie B.P. 31 91223 BRETIGNY SUR ORGE CEDEX pour le compte du SIARVSG.

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, et ce, du lundi 15 février au vendredi 5 mars 1999.

ARRETE

Article 1er : rue Charles de Gaulle :

1 - au carrefour formé par la rue Marc Sangnier :
La circulation sera interdite à tous véhicules au droit de la propriété sise 2 place du 11 novembre, et sera déviée dans le sens Marc Sangnier / Charles de Gaulle / Coty, et inversement, et ce, de 9h à 17h le lundi 15 février.
A cet endroit, la circulation sera rétablie par demi-chaussée le mardi 16 février et régulée par des panneaux K10 selon les besoins du chantier.

2 - au droit de la propriété sise 67 :
Mercredi 17 février, la circulation sera alternée sur une demi-chaussée et régulée par des feux tricolores de chantier.

3 - au carrefour de la rue de l'Eglise et au droit de la propriété sise 2, place du 11 novembre :
Les jeudi 18 et vendredi 19 février, la circulation sera « à cheval » sur une partie du trottoir.
Le cheminement des piétons sera protégé et balisé par des barrières.
Rue de l'Eglise, la circulation des riverains sera déviée par l'allée Camille Guérin.

.../...

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

4 - dans la partie comprise entre la propriété sise 30, et la rue de l'Eglise :
Le lundi 22 et le mardi 23 février :
- la circulation sera interdite à tous véhicules
- le stationnement sera interdit des deux côtés et considéré comme gênant
- les déviations seront installées place du 11 novembre.

5 - Carrefour Cambrelang :
L'accès des véhicules à la rue Cambrelang par la rue Charles de Gaulle sera barré. Les riverains seront déviés par le carrefour Coty / Cambrelang.

6 - au droit de la propriété sise 44 :
Jeudi 25 et vendredi 26 février, la circulation sera alternée et régulée par des feux tricolores de chantier.

7 - dans les secteurs précités, du lundi 1er mars au vendredi 5 mars :
- la circulation sera alternée par des feux tricolores de chantier,
- le stationnement sera interdit des deux côtés et considéré comme gênant,
- au droit des couloirs de circulation aménagés « à cheval » sur trottoir, le cheminement des piétons sera dévié et protégé par des barrières.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, sont fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 5 février 1999

REÇU LE
15 FEV. 1999
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN